## 3.3

# J'aménage les espaces extérieurs

## • • • Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Le morcellement du territoire et des zones naturelles par les constructions humaines (routes, habitations, voies ferrées, lignes électriques ...) accélère l'érosion de la biodiversité. Il en est de même de l'artificialisation et de la destruction des habitats naturels. Dans le tourisme, les choix d'aménagement d'une destination, d'un site ou du parc d'un établissement impactent la biodiversité. Ainsi, la composition d'un espace extérieur permet d'agir sur la variété des espèces et son aménagement de préserver, créer ou relier des écosystèmes.

Il existe des méthodes simples et efficaces, à destination des collectivités, des entreprises ou des particuliers, qui permettent de replacer la biodiversité au cœur de la démarche d'aménagement. Dès lors, ces lieux deviennent à la fois écologiques et attractifs pour les touristes.



## • • • • Comment agir ?

### **QUELQUES PRINCIPES**

- La conception d'un plan paysager ou d'un schéma d'aménagement, est une phase cruciale pour la prise en compte de la biodiversité. La création d'une zone touristique ou d'une nouvelle activité, le changement de propriétaire ou l'extension d'un site sont autant d'occasions de définir un aménagement des espaces extérieurs ouvert sur la diversité biologique.
- Faire preuve d'inventivité et proposer un jardin naturel, un espace sauvage, une zone protégée voire une réserve volontaire (selon la taille du site), une mare, un potager bio pour le restaurant, une prairie fleurie, une zone pour les pollinisateurs, un jardin vertical (sur les murs ou avec des plantes grimpantes), un sentier pédagogique, un jardin des senteurs...
- Ne pas mésestimer les espaces qui pourraient sembler secondaires : murets en pierre, haies, fond du terrain ou arrière des bâtiments, chemins piétons, bord de route, arbres morts, jardinières, pergolas, plantes d'intérieur.
- Diversifier au maximum les habitats: du boisement au tas de bois en passant par la mare, la prairie fleurie et la haie champêtre (mélange d'arbres et d'arbustes, d'espèces variées).
- Privilégier les espèces locales: elles sont mieux adaptées aux conditions climatiques et au sol de la région. Elles demanderont moins d'eau et moins de soins (gain de temps). Elles attirent une faune inféodée, auxiliaire du jardinier, limitant les maladies et parasites. L'utilisation de ces variétés locales et sauvages reconstitue les chaînes alimentaires naturelles.
- Créer des zones de circulation pour la faune et des corridors biologiques. Organiser ces différents habitats de façon qu'ils communiquent ou interagissent entre eux.

- Préserver les zones tampons, comme la lisière forestière ou l'ourlet herbeux au pied de la haie (ces zones de hautes herbes assureront la liaison entre la haie et la pelouse).
- Fermer ou contrôler l'accès à certains espaces, si leur fragilité le nécessite. En maîtriser la fréquentation selon la saison et en expliquer les raisons aux clientèles touristiques.
- Aménager des ouvertures visuelles pour mettre en valeur le paysage ou le patrimoine naturel local. Ces perspectives renforcent le lien entre le site, ses abords et le territoire.
- Travailler avec les conservatoires des espèces locales pour choisir les arbres, haies, arbustes ou plantes vivaces qui pourront embellir vos espaces extérieurs.
- S'assurer que votre pépiniériste soit sensibilisé à la biodiversité et à la lutte contre les espèces invasives.
- Chercher à réaliser des aménagements ou à placer des équipements qui n'artificialisent pas le milieu sur le long terme. Il convient de garder la réversibilité des interventions comme objectif.
- Fixer un cahier des charges à l'architecte paysagiste, au pépiniériste, au service ou à l'entreprise d'espaces verts, afin de leur faire prendre en compte la biodiversité lors de leurs interventions et recommandations.



### PRÉSENTATION D'UNE MÉTHODE : LA GESTION DIFFERENCIÉE

- Une gestion raisonnable s'adapte aux diversités et potentialités des espaces extérieurs, aux usages et fonctions de ces lieux, mais aussi aux moyens humains et techniques disponibles. On emploi le terme « différenciée » car il s'agit d'une méthode de gestion optimisée de ces espaces, préférant le cas par cas à l'uniformisation du traitement des extérieurs.
- La première étape consiste à **réaliser un diagnostic rapide des espaces extérieurs** à gérer. Pour les collectivités, les campings ou les prestataires qui se chargent de grandes superficies, un inventaire des espaces, avec localisation sur un plan, sera pertinent. Ensuite pour chaque espace, il convient d'identifier :
- la fonction<sup>1</sup>, les usages de la zone et sa fréquentation : décoratif par exemple pour les massifs devant la réception, récréatif pour les aires de jeux, terrains de sport ou plages, parcelles d'hébergement pour les campings ou Parcs Résidentiels de Loisirs, masque végétal, lieu de circulation, de calme et de détente, de délimitation ou de transition, de production maraichère, de pédagogie...
- l'entretien actuel : temps consacré, coûts, consommations d'eau et de produits...
- l'état dégradé ou non, la diversité végétale et animale, la présence d'habitats...
- les espaces naturels à proximité, les liaisons existantes, celles possibles...

- Sur la base de cette évaluation, il faudra classer chaque espace selon les enjeux et les objectifs de gestion différenciée :
- « Jardinage très soigné » : espace horticole de prestige qui doit être un lieu de création et d'expression. Ex : les abords de la réception, l'entrée du site, la terrasse du restaurant...
- « Espace jardiné » : zone qui nécessite moins d'entretien mais un suivi précis. Ex : un jardin zen pour la détente, un potager pour la cuisine, une aire de jeux...
- « Espace rustique » : terrain qui n'a pas besoin d'engrais ni de produits phytosanitaires. Ex : emplacement de camping, chemins piétons, plage de piscine...
- « Espace naturel » : lieu où le service technique ne va faire qu'accompagner la nature. Ex : bord de cours d'eau, bande en lisière de forêt, espace dont l'enjeu est plus environnemental que social ou économique.
- « Inclassable » : tous les autres espaces extérieurs, pour lesquels l'entretien sera à définir (par exemple en lien avec les espaces voisins).



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Quelle que soit sa fonction, l'espace extérieur est toujours un écosystème, avec des habitats, des espèces et des interactions entre les espèces et avec les milieux naturels proches.



FICHE SITUATION : des clefs pour agir

### **QUELQUES TECHNIQUES**

- Pour aménager un petit bassin, une mare naturelle ou une zone humide, qui constituera un biotope de petite dimension et permettra tout de même d'accueillir de nombreuses espèces (faune et flore) : préférer l'alimentation de cet écosystème par de l'eau de pluie, plutôt que l'eau du robinet ; éviter les fortes pentes ; laisser les plantes et les animaux coloniser naturellement les lieux ; n'introduire aucune espèce.
- Pour le mobilier extérieur et la signalétique (panneaux, bancs, poubelles, jardinières, jeux pour enfants, tables, transats, parasols en chaume, terrasses, barrières, racks à vélo...): opter pour du bois ou des matériaux locaux (pierre) voire recyclés; vérifier l'existence de labels ou certifications sur la qualité environnementale des productions (bois PEFC ou FSC par exemple); certains bois de métropole sont imputrescibles et sans traitement résistent à l'assaut du temps à l'extérieur, tels que le Douglas, le Châtaigner, le Robinier-Faux-Acacia et le Mélèze.
- Pour les allées, les cheminements, les escaliers: sélectionner également des matériaux rustiques, respectant l'identité du site (pelouse, pierres plates, gravier, castine, terre battue, mulch, rondins, caillebottis de bois...).
- Pour accueillir la faune: placer judicieusement des nichoirs, mangeoires et abreuvoirs pour les oiseaux, des hôtels à insectes (par exemple un tas de bois ou de pierres, des pots de terre), des abris à hérissons ou à chauves-souris...; installer une ou plusieurs ruches et organiser un suivi avec un apiculteur local (nécessite d'avoir des fleurs à butiner à proximité !). Cela permet d'informer les clients par des actions pédagogiques et d'avoir son propre miel.

- Pour gérer la fréquentation de certains sites : créer un stationnement (payant ou non, comme le proposent certaines communes) en dehors de la zone sensible ; inciter les touristes à employer des transports collectifs ; définir un droit d'entrée pour accéder aux lieux remarquables. Des campings interdisent la circulation sur tout ou partie de leur terrain, également afin de garantir le calme et la sécurité sur les emplacements. En contre partie, ils proposent un parking surveillé et assurent le transport des bagages dans le camp.
- Pour les campings accueillant des emplacements loisirs (résidentiels): élaborer une charte paysagère pour limiter la personnalisation excessive des parcelles par les clients. Cette charte peut définir les règles générales d'aménagement et formuler certaines exigences, comme pour les terrasses, le mobilier extérieur (dont jardinières, auvents et abris), la liste des végétaux acceptés, l'éclairage nocturne, l'utilisation de la ressource en eau, la mise en place de nichoirs...
- Pour gérer vos déchets verts et ceux fermentescibles des cuisines : aménager un espace propice au compostage. Si les volumes à traiter sont importants, il convient d'étudier la création d'une plateforme permettant de recueillir les écoulements (très riches en azote et pouvant être source de pollution).
- Pour mobiliser l'équipe technique : proposer des formations pour mettre en place et suivre la gestion différenciée des espaces extérieurs, composter des déchets verts, entretenir sans produits phytosanitaires, gérer la lutte contre les espèces invasives...

## • • • Comment aller plus loin?

#### **₩** BIBLIOGRAPHIE

- Le jardin naturel, Albouy V. (2005), Éditions Delachaux et Niestlé.
- Mariages réussis, associations écologiques au jardin d'ornement, Lapouge-Dejean B. (2005), Editions Terre Vivante.
- Guide méthodologique de la gestion différenciée, CAUE de Vendée. <a href="http://www.gestiondifferenciee.org/IMG/pdf/guide\_caue85.pdf">http://www.gestiondifferenciee.org/IMG/pdf/guide\_caue85.pdf</a>
- Guide Technique « La gestion raisonnable des espaces communaux », Gentiana, la société botanique dauphinoise, à Grenoble.

http://www.gentiana.org/sites/commun/generique/fckeditor/File/GENT10-guide2010.pdf

- Guide Technique « Gestion douce du domaine public fluvial », PNR Scarpe-Escaut et Voies Navigables de France.
- http://www.sn-nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide gestion-douce-DPF 0709 WEB cle7e7287.pdf
- Guide « Objectif " Zéro Phytosanitaire " dans les espaces verts », CAUE du Val-d'Oise. http://www2.archi.fr/CAUE95/fichierpdf/Plaquette% 20pesticide.pdf
- Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités, Association des naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau, Natureparif : www.natureparif.fr/fr/publications/41-publications/216guide-de-gestion-differenciee



# Centre écologi Mission gesti

#### → SITES INTERNET

- Centre écologique Terre Vivante :www.terrevivante.org
- Mission gestion différenciée Nord-Pas de Calais : www.gestiondifferenciee.org : une vraie mine d'informations, notamment dans la rubrique Ressources.
- Gentiana: <u>www.gentiana.org</u>

Pour apprendre à se passer des pesticides : <a href="https://www.jardiner-autrement.gouv.fr">www.jardiner-autrement.gouv.fr</a>

Les CAUE (Conseils en architecture, urbanisme et environnement) sont des agences départementales qui peuvent proposer une assistance aux particuliers et aux collectivités dans leur démarche liée à des aménagements respectant la biodiversité. Elles peuvent aussi encadrer l'intervention d'architectes, de paysagistes, de pépiniéristes ou de jardiniers : <a href="https://www.fncaue.asso.fr">www.fncaue.asso.fr</a>.

- MPS (Milieu Programma Sierteelt) est un label sur les bonnes pratiques environnementales pour les pépiniéristes et horticulteurs. Créé aux Pays-Bas par une fondation privée, il vise la réduction de l'usage de pesticides, d'engrais et d'énergies. Les prestataires qui obtiennent des consommations en dessous de la moyenne nationale se voient classés de A à C: www.my-mps.com.
- Les labels de gestion écologique des espaces extérieurs, tels que EVE® et EcoJardin, sont présentés dans la fiche 3.4 :

 $\underline{www.ecocert.com/espaces-verts-ecologiques-eve}~\textbf{et}\\ www.label-ecojardin.fr~.$ 

## • • • • Témoignages

#### Nettoyage raisonné des plages girondines

© Association Meduli Nature

Le Conseil Général de la Gironde et l'ONF (Office national des forêts) soutiennent, financièrement et techniquement, les communes pour le nettoyage des plages. Vaste territoire de loisir et de détente, le littoral est apprécié par tous, habitants et touristes, pour son côté nature. Il est doté d'une faune et d'une flore spécifiques et vulnérables, pour lesquelles les laisses de mer (dépôts naturels de marée haute) constituent la base d'une véritable chaîne alimentaire.

La lutte contre l'érosion du littoral et la préservation de la biodiversité sont deux priorités de l'Agenda 21 du département. Afin de protéger le milieu dunaire tout en proposant des sites accueillants, les espaces à nettoyer sont classés selon le niveau d'intervention :

- -les zones naturelles préservées (ZNP) représentent des espaces de préservation du milieu naturel. Il n'y a pas d'opérations de nettoyage, sauf cas exceptionnel pour des interventions de nettoyage à la main et hors saison ;
- -les zones d'intervention sélective (ZIS) sont constituées des plages où le nettoyage est fait uniquement à la main. L'objectif est de préserver les laisses de mer (dépôts naturels de marée haute) et le milieu naturel tout en assurant le nettoyage;
- -les zones de baignade surveillée (ZBS) bénéficient d'un nettoyage mécanique (cribleuses) pour garantir la sécurité sanitaire du public. Une ZBS couvre un linéaire de 1 000 mètres.

Par ailleurs, le Conservatoire du littoral et Rivages de France travaillent sur un protocole de nettoyage raisonné des plages : <a href="https://www.espaces-naturels.info/?q=node/61">www.espaces-naturels.info/?q=node/61</a>

#### Poitiers : partenariat pour la biodiversité

L'Auberge de Jeunesse de Poitiers dispose d'un espace extérieur d'environ 0,8ha, qui est entretenu par le service Parcs & Jardins de la municipalité, propriétaire de l'établissement. En 2010, Christophe HODEN, directeur de l'auberge, a pris l'initiative de réduire les interventions sur près de 1500m², pour y créer une friche naturelle. Outre le gain de temps pour les jardiniers, cela a permis de renforcer les liens avec la mairie, elle-même engagée dans une démarche de gestion différenciée et signataire de la charte régionale Terre Saine (www.terresaine-poitoucharentes.fr).

M. HODEN apprécie que « les agents municipaux soient formés et attentifs. Cela est en cohérence avec le parc des Près-Mignons, situé juste à côté de l'auberge, qui est un refuge LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) » et qui abrite des arbres remarquables. Le service de la commune a également remplacé la haie de lauriers par des plantations d'arbres et arbustes locaux, entre l'auberge et la piscine. « Nous avons peu de recul sur le développement

de la faune et de la flore, dans notre friche. Il faudrait faire des relevés, mais on y observe des oiseaux, des écureuils et les jeunes pousses d'arbres ne sont plus coupées. Nous expliquons cette action et répondons aux questions des usagers de l'auberge de jeunesse » précise M. HODEN.

Il ajoute que « nous sommes dans une démarche de labellisation environnementale, et voulons faire évoluer cet espace en une vraie jachère fleurie, puis y installer des nichoirs ou des abris pour la faune, voire même une ruche à côté des tilleuls pour proposer notre miel au petit-déjeuner ».

© Auberge de Jeunesse de Poitiers



FICHE SITUATION : des clefs pour agir